

# Appel à candidature

## Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s - Compétitions 2016-2017

---

Les Championnats de France et la Coupe de France sont supervisés, au niveau administratif (gestion des inscriptions, des résultats...), par Punky Ball (membre de la Commission Roller Derby) et Major Kusanakill, avec le support technique du service Compétition de la FFRS.

Afin de superviser les compétitions au niveau sportif, une équipe d'arbitrage est constituée, comprenant des Arbitres Référent.e.s et des Officiel.le.s Référent.e.s, à qui la responsabilité arbitrale des compétitions est déléguée : ils.elles occupent le poste de Tournament Head pour la division/zone et l'équipe arbitrale (SO ou NSO) dont ils.elles ont la charge quand elles.ils sont présent.e.s lors des compétitions, et délèguent ce rôle dans le cas contraire. Tou.te.s ces référent.e.s sont coordonné.e.s par Lucas (membre de la Commission Roller Derby).

Dans le cas des divisions N1 et N2, chaque Zone sera sous la responsabilité d'un.e Arbitre et d'un.e Officiel.le référent.e dédié.e ; pour éviter une multiplication inutile des postes pourvus, les Arbitres et Officiel.le.s référent.e.s d'une division constituée en Zones ont la possibilité d'avoir plusieurs Zones sous leur responsabilité.

La responsabilité de chaque phase finale des Championnats féminins incombera aux Référent.e.s de la catégorie à laquelle la phase finale permet l'accession.

La Commission Roller Derby est aujourd'hui à la recherche des **Arbitres** et **Officiel.le.s Référent.e.s** des compétitions 2016-2017. Un certain nombre de postes de référent.e.s ont été attribués à la suite de la première vague de candidatures. Voici la liste des postes encore à pourvoir :

- Nationale 1 Zone B (Est) : Référent.e NSO
- Nationale 2 Zone 1 (Alpes Vallée du Rhône) : Référent.e.s Arbitre et NSO
- Nationale 2 Zone 3 (Grand Est) : Référent.e NSO
- Nationale 2 Zone 5 (Normandie Centre IDF) : Référent.e. Arbitre
- Compétitions Masculines : Référent.e Arbitre et NSO.

Les autres postes sont déjà pourvus.

## Je peux être candidat.e si :

- Je souhaite être responsable du bon déroulement sportif de l'ensemble des compétitions organisées par la Commission Roller Derby de la FFRS pour la saison 2016-2017.
- J'ai une expérience d'arbitrage (SO ou NSO, selon le poste) conséquente, en particulier lors de tournoi ou compétitions.
- J'ai du temps à consacrer à cette fonction.
- Je suis prêt.e à effectuer plusieurs déplacements (pris en charge par la FFRS) pour suivre le déroulement des épreuves concernant la/les catégorie(s) dont j'ai la charge.
- Je suis majeur.e (18 ans) à la date du 1er octobre 2016.
- Je suis licencié.e de la FFRS. Dans le cas contraire, je m'engage à me licencier pour la saison 2016-2017.

## Les qualités requises

- Je suis très organisé.e et je sais gérer des données en grand nombre.
- D'un naturel positif, je sais mener des équipes d'arbitres et officiel.le.s.
- Par mon investissement sur le terrain, j'ai une bonne connaissance de la discipline.

## Les compétences requises

- Je maîtrise les outils de travail à distance (Google Docs, Skype, ...)
- Je connais parfaitement les règles WFTDA et sais les appliquer
- J'ai une bonne connaissance du paysage arbitral français (SO ou NSO selon le poste) et suis capable de constituer des équipes d'Arbitres ou d'Officiel.le.s aptes à officier une compétition fédérale.
- Je maîtrise l'ensemble des postes d'Arbitre ou d'Officiel.le (selon le poste), en particulier les postes de *Tournament* et *Crew Head Official*.

## Comment déposer un dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au format PDF exclusivement par e-mail à [champsrollerderbyffrs@gmail.com](mailto:champsrollerderbyffrs@gmail.com) avant le 10 septembre 2016 à minuit (24h00). Chaque candidat.e devra, en outre, préciser ses préférences quant aux différents postes en répondant au formulaire suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/1kzQjXYe0Hk7aDRtDNEIOGIILa\\_bYAISMNqntKd5YKrQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1kzQjXYe0Hk7aDRtDNEIOGIILa_bYAISMNqntKd5YKrQ/viewform)

Une candidature ne sera considérée complète qu'une fois les documents reçus et le formulaire rempli.

## Quels sont les documents à fournir ?

- Une lettre de motivation et de présentation personnelle
- Un CV d'arbitrage (SO ou NSO selon le poste recherché) Roller Derby

## Rappel des dates :

- Dépôt des candidatures : jusqu'au 10 septembre 2016 à minuit (24h00).
- Sélection des candidatures et répartition sur les postes : du 11 au 15 Septembre 2016.
- Désignation des Arbitres et Officiel.le.s Référent.e.s des compétitions 2016-2017 : le vendredi 16 septembre 2016.

## FAQ

- **Occuper un poste de référent.e d'une catégorie (Élite, N1, N2, Coupe masculine) implique-t-il la présence à tous les événements de cette catégorie ?**  
L'Arbitre et l'Officiel.le référent.e.s d'une catégorie sont par défaut les Head Tournament des différents événements de cette catégorie. Si l'Arbitre ou l'Officiel.le référent.e ne peut être présent.e (par exemple si certains événements se passent de façon simultanée, ou bien à titre exceptionnel pour une raison quelconque), il.elle devra déléguer sa compétence de Head Tournament à un.e autre membre de son équipe arbitrale.
- **Quelle est la politique de la FFRS vis-à-vis des défraiements des référent.e.s ?**  
La Commission Roller Derby prend en charge les déplacements des Arbitres et Officiel.le.s référent.e.s dans le cadre des Journées de leur Division.

- **Le.a référent.e d'une catégorie peut-il.elle officier des matchs d'autres catégories ?**  
Oui. Il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un.e référent.e soit recruté.e également en tant qu'Arbitre ou Officiel.le sur une autre catégorie.
- **Le.la référent.e d'une catégorie peut-il.elle jouer avec une équipe participant au Championnat ou à la Coupe dans une autre catégorie ?**  
Oui, ou presque. Plus précisément, il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un.e référent.e soit également joueur.se, sous réserve que son équipe ne puisse jamais jouer un match fédéral dont il.elle aurait la responsabilité en tant que référent.e. Cela implique évidemment que le.la référent.e d'une catégorie ne peut pas jouer dans une équipe de cette même catégorie ; pour les Championnats féminins, étant donné que la responsabilité des phases finales de chaque catégorie incombe au.à la référent.e de la catégorie supérieure, un.e référent.e ne pourra pas non plus jouer dans une équipe appartenant à la catégorie immédiatement inférieure. Par exemple, les référent.e.s de la catégorie Élite ne pourront jouer ni en Élite, ni en Nationale 1, mais pourront jouer en Nationale 2 ou dans la Coupe masculine.